

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	223
Club	C0831 - MOTO CLUB SAINT THIBERYEN
Date	Dimanche 27 septembre 2020
Lieu	Saint-Thibéry (34)
Organisateur technique	078853 - M CARRIER JOEL
Email	joel.carrier34@gmail.com
Téléphone	06 09 88 70 74

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	235860 - M MIVELAZ GUY	CLUB
Président du Jury	205054 - M ITIER FABRICE	LMOC
Membre du Jury	041127 - M MASSET ARNAUD	LMOC
Membre du Jury	005316 - M BRUGIDOU PHILIPPE	LMOC
Commissaire technique responsable	033880 - M MATTHAEI PATRICK	LMOC
Commissaire technique	136926 - Mme MATTHAEI JOSETTE	LMOC
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	LMOC
Chronométrateur	191524 - Mme REY LILIANE	LMOC
Responsable des transpondeurs	007695 - M DAJEAN ANDRE	LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : <https://ffm.engage-sports.com>

Tarifs : 43€ en Motocross (33€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIES	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX Prestige	Age -----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age -----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc
Championnat Méditerranée MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ----125cc 2T
Trophée Méditerranée MX Vétéran	Age -----de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée ----144cc mini
Trophée Méditerranée MX Super Vétéran	Age -----50 ans mini (NCO) Cylindrée ----144cc mini
Trophée Méditerranée MX Féminin	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur Michel ROMIEU		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Béziers (34)	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Domaine de la Viere			Longueur du circuit	1 600 m	
Adresse	34630 Saint-Thibéry			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	36 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	115 m
Quad / Sidecar	En essais	*****	En manche	*****	Nombre de commissaires de piste	14 OCP

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

Date : le 20/08/2020



VISA DE LA LIGUE

Date : Le 24/08/2020

PO/ Patrick MALRIC



VISA DE LA FFM

Date : 25/08/2020
Numéro :

20/0436



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 26 septembre 2020

15h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques (catégories du dimanche)

Dimanche 26 septembre 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h00	Contrôles administratifs & techniques		
9h00	9h15	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
9h20	9h35	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX 125cc 2T	15'
9h40	9h55	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15'
10h00	10h15	Tests de départs (5') et Essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85cc	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 125cc 2T	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85cc	15'
11h35	13h25	Entracte (repas)		
13h30	13h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
13h55	14h20	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 125cc 2T	20' + 1T
14h25	14h45	Manche 1	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15' + 1T
14h50	15h10	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85cc	15' + 1T
15h10	15h35	Entracte		
15h40	16h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
16h05	16h30	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 125cc 2T	20' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85cc	15' + 1T
17h20	17h35	Entracte		
17h40	18h00	Manche 3	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
18h15		Podium		
20h00		Fin		

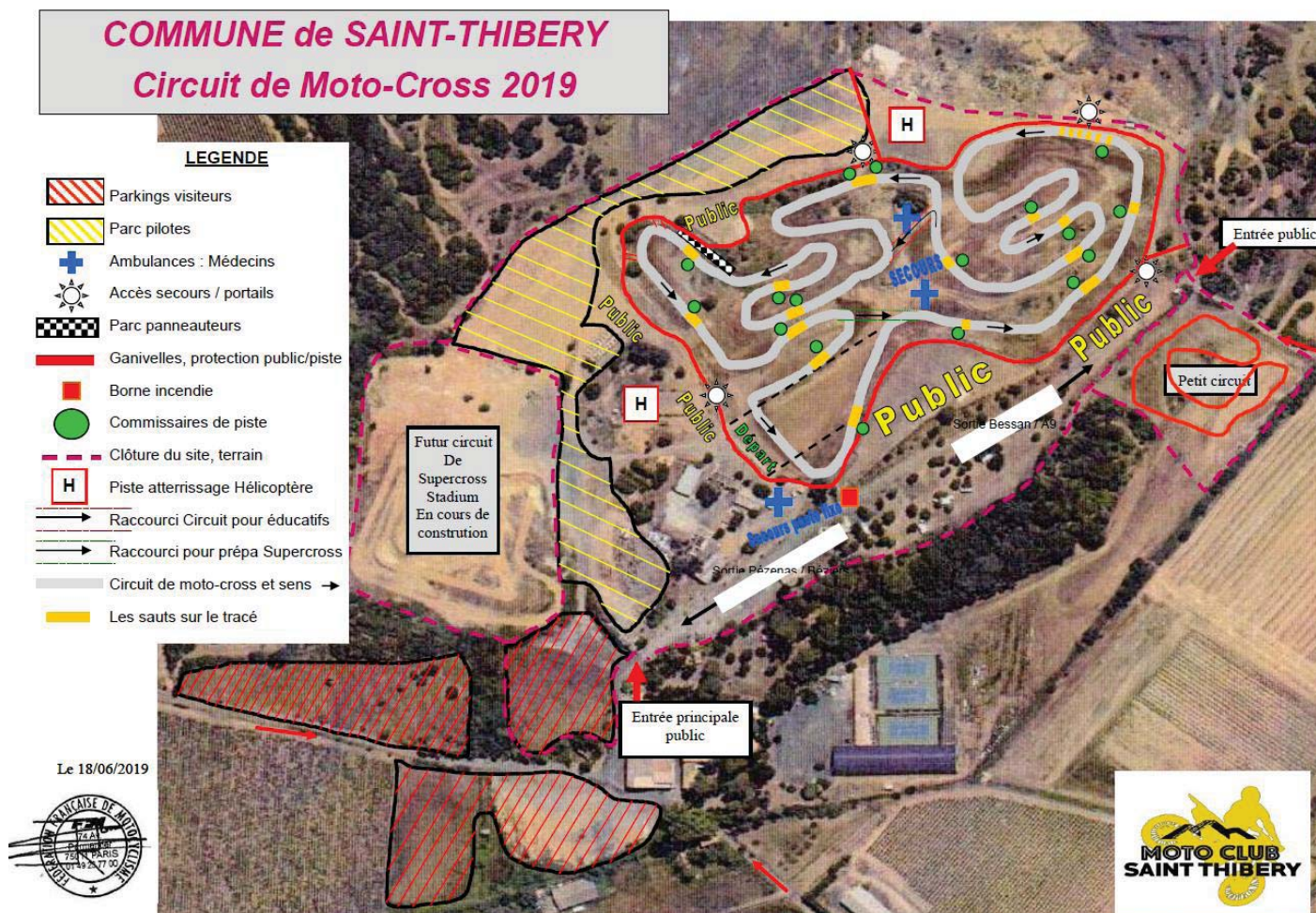


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN DU CIRCUIT

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-st-thibery/>

GPS : Chemin de la Vière, 34630 Saint-Thibéry, 43.382979, 3.401487



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-st-thibery/>

GPS : Chemin de la Vière, 34630 Saint-Thibéry, 43.382979, 3.401487



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ATTESTATION D'ASSURANCE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Viere
34630 ST THIBERY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RCO1773 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Ligue National** » se déroulant du 27/09/2020 à 7h00 au 27/09/2020 à 21h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 15/07/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr



SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b